



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ENTRE

L'ÉTAT, représenté par M. Fabien SUDRY, Préfet de la région Bourgogne – Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,

LE DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR, représenté par Monsieur François SAUVADET, Président,

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUCHE ET MONTAGNE, représentée par M. Patrick SEGUIN, Président,

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné sur le court, moyen et long terme pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs de politiques territorialisées de l'Etat, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégiée entre l'Etat et les collectivités territoriales, sous la forme des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 – Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, le CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique confirme la contractualisation comme mode de relation privilégiée entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique sociale et culturelle du territoire de la Communauté de communes OUCHE et MONTAGNE autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et population des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le territoire OUCHE et MONTAGNE et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Le contenu du présent contrat est conçu sur mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Un diagnostic territorial a été réalisé préalablement à la signature du présent CRTE conjointement entre la Communauté de Communes OUCHE et MONTAGNE et l'État.

A hand-drawn map of the Aube region in France. The map shows the outline of the region with various towns and roads labeled. A red circle highlights the town of Aube. Arrows point towards neighboring regions: Vitteaux to the northwest, Pouilly-en-Auxois to the southwest, Bligny-sur-Ouche to the south, and Beaune to the southeast. The map includes labels for towns such as Saint-Séverin-l'Abbaye, Pargues, Saint-Seine-l'Abbaye, Saint-Seine-sur-Ouche, and others.

La CCOM est un territoire rural qui occupe une position centrale en Côte d'Or, entre la métropole Dijonnaise à l'Est, attractive et densément peuplée et l'Auxois à l'Ouest plus rural. Elle constitue un trait d'union entre ruralité et territoire périurbain.

La CCOM appartient au PETR Auxois Morvan mais aucun Schéma de Cohérence Territoriale n'est en cours d'étude ou approuvé sur le territoire.

Périmètre du Pays Auxois-Morvan :



Le PETR Auxois-Morvan porte la démarche du SCOT (au stade de projet) mais aussi un plan alimentaire territorial.

La Communauté de communes Ouche et Montagne a initié la réalisation d'un schéma de développement territorial afin de se doter d'une stratégie globale de développement qui permettra de construire le territoire Ouche et Montagne de demain.

Il s'agit d'élaborer un "plan de référence" à portée analytique, qui vise l'établissement d'un diagnostic du territoire partagé, permettant d'identifier les contraintes, enjeux et dynamiques existants et/ou projetés afin de définir, en étroite concertation avec les élus locaux et les acteurs du territoire, un projet de développement intercommunal sur la base d'actions à mener.

Les éléments suivants sont issus du diagnostic initial du schéma de développement – diagnostic complet joint en annexe.

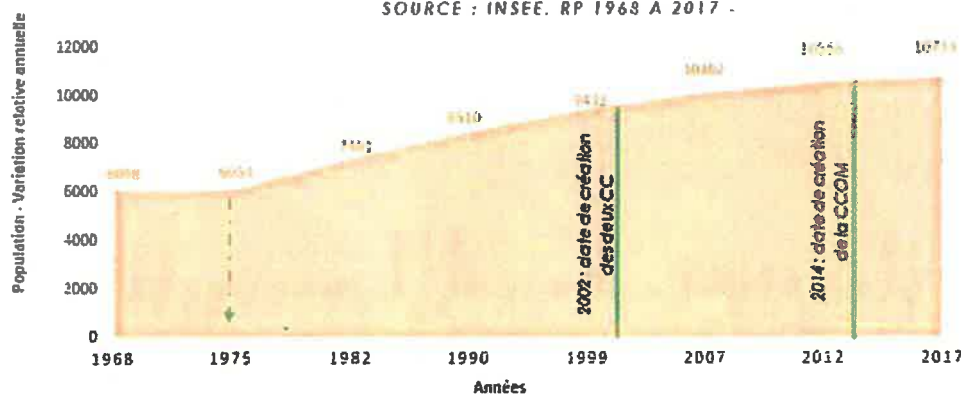
SYNTHESE PAR THEMATIQUE

Population	
ATOUTS	FAIBLESSES
Influence de l'aire métropolitaine sur le développement démographique : présence de deux pôles principaux héritages des anciennes CC (Fleurey-Velars / Sombernon) Territoire périurbain « attractif » : soutient à la croissance démographique du Pays Auxois Morvan (rôle de la CCOM dans le dynamisme du PETR) Regain de croissance démographique : mais augmentation du solde naturel localisée (axe A38 + proximité métropole) Population plutôt jeune composée de ménages avec enfants (liée à la périurbanisation)	Croissance démographique soutenue par certaines communes, une crainte de les voir se développer davantage au détriment des autres communes Essoufflement démographique et perte d'attractivité progressifs liés au départ des jeunes actifs sur la métropole Nécessaire besoin d'adaptation à l'évolution des modes de vies Développement du lien social qui tend à s'amenuiser avec le phénomène de périurbanisation.
OPPORTUNITÉS	MENACES
Possibilité de maîtriser le développement démographique à l'échelle de l'interco et de répartir la population sur l'ensemble du territoire Nécessité de maintenir un équilibre démographique via l'accueil d'une population plutôt jeune composée de ménages avec / en âge d'avoir des enfants (ancrage des enfants du pays) Meilleure prise en compte des besoins spécifiques des populations (séniors / jeunes actifs)	Périurbanisation vécue comme une menace pour les communes qui veulent garder leur âme de village (création de commune dortoir, perte du lien social) Nécessaire adéquation du développement démographique en cohérence avec les capacités des équipements et réseaux (problématique AEP) et les enjeux de développement du territoire



EVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE CC OUCHE ET MONTAGNE (1968-2017)

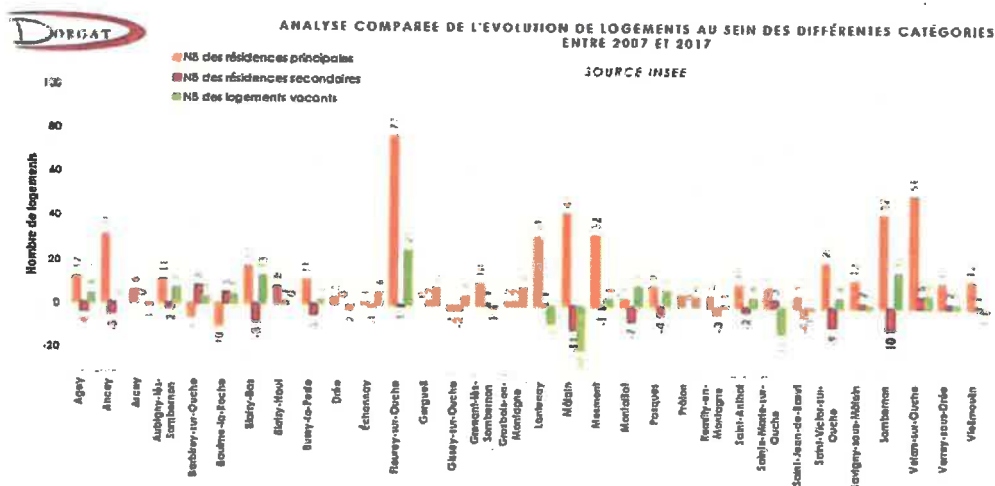
SOURCE : INSEE. RP 1968 À 2017 -



Urbanisme - habitat

ATOUTS	FAIBLESSES
Attractivité du territoire mesurée par la croissance du parc de logements, 3 pôles d'habitat identifiés (Fleurey sur Ouche, Velars sur Ouche et Sombernon) Population sédentarisée et un parc de logements plus fonctionnel Diversification du parc sur les communes pôles et plus globalement une diversification amorcée à travers les PLU Parc de logements récent aux portes de la métropole / un impact plus rural à l'Ouest. Ancienneté du parc de logements = attrait architectural, patrimonial et touristique	Déséquilibre du parc de logements, un parc qui se renouvelle aux portes de Dijon et un parc vieillissant sur la partie plus rurale (Sud et Ouest du territoire) Parc de logements inadapté aux différents parcours de vie et inégalement réparti sur le territoire. Diversification moins marquée du parc de la CCOM que sur le reste du PETR Fonction plus touristique du parc de logements à l'Ouest du territoire

OPPORTUNITÉS	MENACES
Rééquilibrer et valoriser l'offre de logements sur le territoire (développement modéré) Identifier les enjeux de localisation des logements en fonction des besoins des populations (tenir compte des enjeux en matière de mobilité, d'accès aux services et équipements, aux réseaux) Permettre et encadrer les politiques de réhabilitation du parc ancien, mobiliser le parc ancien pour les besoins de la population avant d'aller poursuivre le développement urbain des communes Encadrer la diversification du parc ancien (tout en le protégeant) pour répondre aux besoins des nouvelles populations	Des politiques à mettre en œuvre sur le parc ancien pour lutter contre sa désuétude. Des efforts à mobiliser pour diversifier le parc au risque de renforcer les problématiques en matière de besoins et de voir certaines catégories de population quitter le territoire Des contraintes de pression foncières à anticiper et à prendre en compte pour accueillir tous types de populations



Agriculture - économie

ATOUTS	FAIBLESSES
À défaut de répartition équilibrée des équipements : perte d'autonomie pour les populations actuelles, perte d'habitants pour les communes impactées, flux de mobilité en augmentation... Manque de visibilité en termes de développement touristique et de retombée économique. Des investissements sur les réseaux conditionnés aux moyens financiers à	Un territoire vaste orienté vers 2 pôles économiques majeurs et un pôle secondaire (difficilement accessibles pour tout le monde). Une inéquitable répartition spatiale des activités, Une économie qui peine à se développer sur les autres communes (renforcement des inégalités). Des modes de consommation ancrés, héritages du passé, qui engendrent des besoins spécifiques pour les communes et des contraintes en matière de mobilité et de développement. Des disparités au niveau des bourgs (population, visibilité, capacité de desserte) qui restreignent et freignent le développement des activités. Un manque d'offre et de service en soutien au tourisme et un tourisme saisonnier qui présente des contraintes en terme de pérennité économiques (pour les activités)

OPPORTUNITÉS	MENACES
Protéger les activités agricoles et forestières comme source de développement de l'activité et du tourisme Traduire les enjeux et actions mises en avant via les politiques actuellement en cours (réseau synergie) Une répartition spatiale des activités qui passe notamment par la création d'emplois (source de lien social et d'ancrage des populations) en aidant les artisans et commerçants à réinvestir les bourgs ruraux (faciliter l'implantation de petits commerces ou l'activité des marchands ambulants) Développer le TAD pour faciliter l'accessibilité des populations aux services, équipements (possibilité de développer des lieux de rencontre créateurs de lien social) Développer les offres et services annexes au tourisme tout en tenant compte des enjeux liés au caractère saisonnier	Renforcement de l'isolement des populations et des territoires (une mauvaise répartition des activités sera source de problèmes en matière de réseaux, flux de mobilité, environnement, impact paysager...) Un impact paysager des zones économiques source de banalisation du paysage Un tourisme saisonnier qui peine à se développer et qui restera limité si une offre annexe n'est pas proposée

Equipements - services - patrimoine

ATOUTS	FAIBLESSES
Un réseau TAD mis en place sur le territoire pour accéder aux commerces et services Le service public d'assainissement non collectif transféré comme compétence optionnelle à la CCOM Une offre en matière d'équipements jugée satisfaisante (localisée au sein ou à proximité des communes pôles) et une volonté de développer l'offre de services et équipements pour les séniors. Un patrimoine riche source d'attractivité touristique. France Services à Sombernon pour une proximité d'accès à des services pour les usagers	Des contraintes en termes d'accessibilité aux équipements à prendre en compte Des liens étroits de certaines communes avec les CC voisines (scolaires, équipements, services) Des capacités d'alimentation en eau potable déficitaires et inégalement réparties sur le territoire - Un bassin inscrit en RZE = restrictions de l'usage de l'eau Des inégalités et problèmes en matière d'assainissement Des enjeux en matière de sécurité routière (flux de circulation / stationnement) Des réseaux obsolètes et vieillissants qu'il faut renouveler sans avoir les réserves financières suffisantes

OPPORTUNITÉS	MENACES
Réinterroger les capacités en matière d'alimentation en potable, répartir l'eau et adapter l'évolution du territoire aux capacités Travailler sur l'assainissement des communes afin de répondre aux enjeux soulevés Lutter contre l'isolement des populations et des communes : offre de services et équipements alternative (TAD vers les maisons de santé, médecins ambulants...) en fonction des catégories de population. Prise en compte d'une nécessaire temporalité en matière d'investissement sur les réseaux. Identifier, prioriser et anticiper les investissements de la CCOM sur les prochaines années le temps qu'elle puisse collecter les finances Tenir compte des enjeux en matière de sécurité routière et de mobilité (covoiturage, stationnement, vitesse, calibrage des axes secondaires) Développer les équipements visant à soutenir le potentiel touristique, culturel et patrimonial : redynamiser l'économie locale et construire / renforcer l'identité du territoire.	À défaut de répartition équilibrée des équipements : perte d'autonomie pour les populations actuelles, perte d'habitants pour les communes impactées, flux de mobilité en augmentation... Manque de visibilité en termes de développement touristique et de retombée économique. Des investissements sur les réseaux conditionnés aux moyens financiers à mobiliser

Source : BD PARCELLAIRE @ mise à disposition par la Commune - INSEE - Réalisation : DORCAT

TOURISME



Mobilité

ATOUTS	FAIBLESSES
Une attractivité du « territoire » renforcée par la présence de l'38 et de la voie de chemin de fer Des politiques de mobilité mises en place au sein de la CCOM : maîtrise des compétences et réponse aux besoins de certaines catégories de population	Une inéquitable accessibilité des communes et des contraintes / enjeux en matière de mobilité (certaines communes bénéficient d'une réelle attractivité alors que d'autres sont totalement isolées, de même Un manque de concertation et cohérence sur les politiques de mobilité entre commune : impacts non anticipés Pas de compétence « mobilité » au niveau de la CCOM et un manque de concertation avec les territoires voisins : un territoire tributaire

OPPORTUNITÉS	MENACES
Le développement d'une offre alternative à la mobilité à prendre en compte pour diminuer l'isolement de certaines communes et apporter une réponse aux besoins de certaines catégories de la population (poursuivre le TAD et le questionner pour offrir des moyens de mobilités aux personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie – seniors notamment). Un renforcement des pôles gares à questionner et des enjeux en matière de sécurité routière à anticiper sur l'ensemble du territoire (prendre en compte l'effet boule de neige) Des enjeux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre à prendre en compte Soutenir et renforcer le lien social pour limiter l'effet « commune dortoir » et soutenir le bénévolat (action pour la mobilité). Développement de partenariats avec les territoires voisins pour renforcer ou développer l'offre de mobilité existante	Des risques d'isolement renforcés au sein du territoire et de fuite de certains habitants vers les pôles (disposant des services et besoins de première nécessité). La périurbanisation menace éventuelle à la perte de lien social (impact pour les ménages en perte de dépendance). Dépendance vis-à-vis des politiques de mobilité mises en place par les autres territoires,

Environnement - biodiversité

ATOUTS	FAIBLESSES
Des composantes paysagères perçues comme un élément identitaire.	Une nécessaire protection des réservoirs comme fonctions écologique, biologique et patrimoniale
Un territoire comme valeur de l'attrait touristique de la CCOM avec des perspectives visuelles plus ou moins étendues et une diversité des milieux	Des enjeux et contraintes patrimoniales plus ou moins importants en fonction des communes membres à prendre en compte dans les politiques de développement
Un réseau hydrographique très présent (canal et au Nord du territoire) comme source mobilisable pour le tourisme (le canal et le réservoir de Grosbois en Montagne)	Un manque de concertation vis-à-vis des enjeux paysagers et environnementaux dans les politiques et actions mises en place.
Des enjeux architecturaux distinctifs (des bourgs agricoles aux ensembles périurbains) et un patrimoine historique valorisé ou à valoriser	L'augmentation de la population qui va augmenter le risque « pollution »
Un patrimoine écologique très riche réparti sur le territoire Des risques clairement identifiés à travers des documents de portée supérieure (PPRI)	Un territoire couvert par des risques naturels plus ou moins répartis sur l'ensemble des communes
	L'état sanitaire des massifs et le manque de moyens pour encadrer, empêcher leur dégradation
	Les problèmes qualitatifs et quantitatifs de l'eau potable

OPPORTUNITÉS	MENACES
Une valorisation du potentiel touristique, écologique et environnemental du territoire : réflexion à l'échelle intercommunale pour une meilleure efficacité et cohérence.	Des corridors écologiques identifiés mais menacer : à compléter par une étude territoriale plus fine pour renforcer leur cohérence
Le SDT = outil pour harmoniser les corridors et assurer leur unité fonctionnelle sur l'ensemble du territoire et non plus commune par commune Identifier les zones à enjeux en matière de pollutions des nappes et tenter de réduire / limiter les risques de pollution : réhabilitation des périmètres de puits de captage comme moyen d'encadrer les risques de pollution	Le développement des aménagements comme perte de valorisation des paysages
SDT : outil permettant d'agir sur une meilleure répartition de l'eau potable au sein du territoire + opportunité de cibler des éléments identitaires du patrimoine, de l'environnement pour meilleure efficacité	Des risques non pris en compte susceptibles de mettre en péril la population et les aménagements
Des enjeux de développement prioritairement orientés sur la préservation de l'environnement et	Une dégradation des massifs source d'augmentation des risques de forêts
	Accroissement de l'afflux touristique sur certains sites qui pourrait leur faire perdre leur ruralité, leur authenticité

du patrimoine comme maintien des composantes du cadre de vie Identification et protection d'un élément identitaire pour dynamiser l'attractivité et l'identité de la CCOM Protéger, piloter, mutualiser et coordonner les politiques en matière de préservation des massifs Une communication adaptée aux enjeux du territoire en matière de politique touristique	
--	--

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques actuelles du territoire.

La démarche pour élaborer un schéma de développement territorial a été engagée par la Communauté de communes avec la volonté d'échanger avec les communes sur l'intérêt d'établir dans un avenir proche un plan local de l'urbanisme intercommunal. Les échanges doivent encore se poursuivre avec les communes pour valider le contenu et les actions à court et moyen termes issues du SDT.

L'élaboration du SDT a été réalisée en associant l'ensemble des communes et des conseillers municipaux qui étaient invités à participer aux réunions des comités techniques. De plus, les habitants ont été interrogés au moyen d'un questionnaire. L'ensemble des éléments ont été pris en compte au moment de la rédaction du document.

La déclinaison de l'analyse du diagnostic et des ambitions pour le territoire se résume en 3 orientations :

Orientation 1 - Forger une identité partagée du territoire et conforter le positionnement de la Communauté de communes Ouche et Montagne

Axe I-1 : Créer un territoire de cohésion malgré les disparités

I.1.a : Développer les politiques de communication pour favoriser l'expression d'une démocratie participative

- Poursuivre les démarches de communication initiées par la CCOM auprès des communes membres
- Assurer une connexion entre les communes membres en identifiant des éléments identitaires communs
- Associer plus régulièrement les habitants au développement du territoire

I.1.b : Coordonner les projets d'aménagement et réduire la fragmentation et l'isolement d'une partie du territoire

- Mettre en place un atelier de coordination au sein de la CCOM pour coordonner les politiques d'aménagement afin d'anticiper leurs impacts au niveau du territoire intercommunal et des communes membres
- Agir sur les secteurs géographiques identifiés comme isolés et mettre en place des politiques adaptées pour réduire cet isolement

Axe I-2 : Un territoire de liaison entre la Métropole Dijonnaise et l'Auxois-Morvan

1.2.a : Assurer une connexion avec les territoires voisins

- Engager les réflexions avec la Métropole pour élaborer un contrat de réciprocité
- Valoriser les infrastructures de transport (gares, canal, A38)
- Influencer la mise en cohérence des transports en commun (cadencement, horaires)
- Respecter le principe de hiérarchie des normes : participer à l'élaboration et à la révision des documents stratégiques impactant le territoire

1.2.b : Valoriser le tourisme et la culture comme vecteur de développement et de dynamisme

- Conforter et adapter l'offre touristique, culturelle et de loisirs
- Préserver le patrimoine historique remarquable
- Développer des outils de communication adaptés aux acteurs touristiques du territoire

1.2.c : Protéger l'environnement, la biodiversité et les paysages vecteurs de l'image du territoire

- S'inscrire dans les objectifs de développement durable et de protection de l'environnement
- Préserver la biodiversité
- Identifier les paysages identitaires et les mettre en valeur

Orientation 2 : Organiser et développer le territoire de manière équilibrée et solidaire en valorisant un cadre de vie rural remarquable

Axe II-1 - Lutter contre les effets de la périurbanisation

2.1.a : Maîtriser la croissance et faciliter l'ancrage des enfants du pays

- Encadrer le développement de la population sur les 10 prochaines années
- Répartir le développement démographique sur tout le territoire en veillant à se prémunir de l'effet commune d'ortoir

2.1.b : Encadrer, diversifier et répartir l'offre en logements

- Étudier les possibilités de développement de l'habitat au sein des trames urbaines existantes pour s'inscrire dans les objectifs de modération de la consommation de l'espace
- Poursuivre les objectifs de diversification du parc de logements pour répondre aux différents parcours de vie
- Prendre en compte les contraintes dans le choix de localisation de l'habitat (risques naturels et technologique, desserte...)

2.1.c : Aménager les centre-bourgs

- Préserver l'identité patrimoniale et architecturale des bourgs
- Encadrer les projets de renouvellement pour garantir une cohérence urbanistique et une bonne intégration des opérations
- Sécuriser les centres bourgs, notamment les traversées et améliorer le stationnement
- Se réapproprier le patrimoine architectural au sein des extensions récentes.

2.1.d : Limiter l'artificialisation des sols

- Encadrer la mise en application des objectifs de la loi climat et résilience en menant une politique cohérente sur le territoire pour mutualiser les besoins d'artificialisation liés aux politiques d'aménagement et en suivant l'évolution des droits à consommer et de l'artificialisation des sols
- Modérer la consommation des terres agricoles et naturelles en priorisant le développement aux abords de la trame urbaine sur des zones d'intérêt moindre

Axe II-2 - Limiter et restreindre les disparités via un rééquilibrage du territoire

2.2.a : Tenir compte des disparités et du vieillissement de la population

- Proposer une offre de logements et de services adaptés aux populations
- Maintenir les populations de seniors attachées à leur territoire et réduire leur perte d'autonomie

2.2.b : Favoriser le développement des équipements, du numérique et des services publics pour desservir tout le territoire

- Mailler le territoire avec une offre d'équipements adaptée
- Encadrer et répondre aux besoins des ménages d'actifs (capacité d'accueil des ALSH, offres culturelle et de loisirs, espaces de co-working, etc...)

Axe II-3 - S'inscrire en tant que territoire de transition énergétique

2.3.a : Soutenir le développement des énergies renouvelables, positives et la rénovation énergétique des bâtiments

- Inscrire le territoire et les politiques mises en œuvre dans la démarche de développement durable et d'énergies renouvelables (diminution de l'utilisation d'énergies fossiles pour le chauffage des bâtiments)
- Améliorer le confort thermique des bâtiments publics et privés

2.3.b : Encadrer les politiques de mobilité

- Prendre en compte les enjeux de la périurbanisation et répondre aux besoins des habitants en adaptant les offres de transport
- Réduire les besoins de mobilités et les risques d'insécurité qui y sont attachés
- Encadrer et réaliser un maillage des sites de co-voiturage adaptés aux déplacements des habitants
- Assister les personnes en perte d'autonomie et favoriser les cheminements piétons

2.3.c : Contribuer à l'émergence de filières innovante et de proximité

- Préserver une agriculture qualitative et durable en valorisant la filière agricole des courtes distances pour s'orienter vers une consommation plus locale
- Accompagner le tissu économique en offrant une offre de services et commerces variés

2.3.d : Réduire les émissions de gaz à effet de serre

- Réduire et valoriser les déchets ménagers et des activités économiques
- Préserver le patrimoine forestier

Orientation III : Répondre aux besoins de la population d'aujourd'hui et de demain

Axe III-1 - Maintenir la population sur place et créer du lien social

3.1.a : Développer le lien social via l'économie de proximité et le tissu associatif

- Maintenir le tissu associatif (sportif et culturel), moteur du lien social
- Agir sur l'économie de proximité en favorisant l'implantation des artisans et commerces locaux

3.1.b : Prendre en compte les besoins des populations

- Proposer une offre de services et équipements adaptée aux besoins
- Accompagner les acteurs de la santé et les services à la personne
- Développer les services au sein de France Services

3.1.c : Veiller à l'adéquation de l'offre et de la demande d'emplois

- Suivre les besoins des habitants et des entreprises en matière d'emploi
- Contribuer à l'accès des jeunes à l'emploi

Axe III-2 - Valoriser le patrimoine urbain et la biodiversité

3.2.a : Maintenir la nature en ville

- Référencer, identifier et protéger les éléments de nature en ville, chercher à les conforter au besoin pour assurer leur intégrité fonctionnelle

3.2.b : Prendre en compte les risques naturels présents sur le territoire

- Recenser et référencer les risques naturels et technologiques
- Améliorer la communication des porteurs de projets sur les risques existants et faciliter l'émergence de recommandation pour instruction commune

Axe III-3 - Repositionner l'eau au cœur de la stratégie du territoire

3.3.a : Maîtriser les capacités d'alimentation en eau potable

- Prendre en compte et anticiper l'évolution des capacités d'alimentation en eau potable en encadrant les besoins liés à la croissance démographique et économique
- Préserver et répartir les capacités existantes : amélioration du rendement des réseaux, sensibilisation des usagers aux économies d'eau, développement des interconnexions.

3.3.b : Réduire et limiter les risques de pollution

- Encadrer le développement de l'urbanisation et les politiques agricoles
- Adapter les capacités et améliorer les résultats des traitements des stations d'épuration existantes, améliorer la collecte des eaux usées (diminution des eaux claires parasites), questionner le développement de l'urbanisation au regard des problématiques et contraintes engendrées par l'assainissement individuel

3.3.c : Préserver les ressources naturelles et le milieu hydrographique

- Limiter l'impact du développement de l'urbanisation sur le réseau hydrographique
- Protéger les zones humides

3.3.d : Valoriser le canal de Bourgogne

- Développer le potentiel touristique orienté notamment vers le maintien et le prolongement du circuit de vélo-route ainsi que le développement des ports de plaisance fluviaux à des points stratégiques pour accompagner et répondre aux besoins des touristes
- Chercher à développer ou soutenir une offre saisonnière annexe en parallèle du potentiel touristique pour offrir une réponse aux besoins des touristes (commerces, points de restauration, commodité).
- Valoriser le potentiel touristique et l'attrait paysager et environnemental des berges.

Article 4 – Le plan d'action en lien avec le CRTE

Orientation 1 : Forger une identité partagée du territoire et conforter le positionnement de la Communauté de communes Ouche et Montagne		
<i>Intitulé</i>	<i>Axe</i>	<i>Maître d'ouvrage</i>
Aménagements touristiques sur le contre réservoir de Grosbois-en-Montagne	1.2.b : Valoriser le tourisme et la culture comme vecteur de développement et de dynamisme	CC Ouche et Montagne
Réhabilitation de la Maison Spuller en bibliothèque médiathèque ludothèque et micro-folie		Commune de Sombernon

Orientation 2 : Organiser et développer le territoire de manière équilibrée et solidaire en valorisant un cadre de vie rural remarquable		
<i>Intitulé</i>	<i>Axe</i>	<i>Maître d'ouvrage</i>
Améliorer le stationnement pour faciliter l'accessibilité des commerces locaux	2.1.c : Aménager les centre-bourgs	Commune de Fleurey-sur-Ouche
Réaménagement et sécurisation de la rue Béné et du parvis école/mairie + création de stationnements		Commune de Mâlain
Aménagement d'un espace de rencontres et de loisirs	2.2.b : Favoriser le développement des équipements, du numérique et des services publics pour desservir tout le territoire	Commune d'Agey
Aménagement d'une base de loisirs le long du canal		Commune de Ste-Marie-sur-Ouche
Extension pôle péri et extra-scolaire à Sombernon		CC Ouche et Montagne
Création pôle péri et extra-scolaire pour les écoles de Ancey / Pasques / Lantenay et Fleurey		CC Ouche et Montagne
Construction d'une caserne CPI		Commune de Blaisy-Bas
Aménagement de la Maison des associations		Commune de Fleurey-sur-Ouche
Aménagement de la salle polyvalente pour l'adapter aux activités (notamment sportives)		Commune de Mâlain
Réfection du bâtiment accueillant l'école de musique,		Commune de Sombernon

l'espace adolescents et des salles pour les associations à objet intercommunal.		
Aménagement d'un espace de co-working		Commune de Velars-sur-Ouche
Recrutement d'un conseiller numérique France Services		CC Ouche et Montagne
Construction ou aménagement du siège communautaire		CC Ouche et Montagne
Réhabilitation de la salle des fêtes et de logements communaux	2.3.a : Soutenir le développement des énergies renouvelables, positives et la rénovation énergétique des bâtiments	Commune de Barbirey sur Ouche
Mise aux normes isolation et chauffage des logements, de la salle communale et de la Mairie		Commune de Bussy la Pesle
Rénovation énergétique des bâtiments publics (mairie et salle des fêtes)		Commune de Gisse-sur-Ouche
Rénovation thermique des écoles et de la salle des fêtes		Commune de Fleurey sur Ouche
Réaménagement de la salle polyvalente		Commune de Mâlain
Rénovation thermique de la Mairie		Commune de Montoillot
Rénovation énergétique de la mairie		Commune de Pasques
Audit énergétique des bâtiments communaux		Commune de Velars-sur-Ouche
Rénovation énergétique de la mairie		Commune de Velars-sur-Ouche
Etude pour la création d'un parc photovoltaïque		Commune de Prâlon / SICECO
Création d'une aire de co-voiturage	2.3.b : Encadrer les politiques de mobilité	Commune de Barbirey-sur-Ouche
		Commune de Fleurey-sur-Ouche
		Commune de Pasques
Extension consignes de tri	2.3.d : réduire les émissions de gaz à effet de serre	CC Ouche et Montagne
Généralisation du tri à la source des biodéchets		CC Ouche et Montagne

Orientation 3 : Répondre aux besoins de la population d'aujourd'hui et de demain		
Intitulé	Déclinaison orientation	Maître d'ouvrage
Schéma de développement économique	3.1.a : Développer le lien social via l'économie de proximité et le tissu associatif	CC Ouche et Montagne
Réhabilitation d'un bâtiment communal pour accueillir des commerces de première nécessité	3.1.b : Prendre en compte les besoins des populations	Commune de Blaisy-Bas
Construction de 2 courts couverts de tennis		Commune de Blaisy-Bas
Rénovation des réseaux eau potable	3.3.a : Maîtriser les capacités d'alimentation en eau potable	CC Ouche et Montagne
Réalisation d'un schéma directeur assainissement collectif	3.3.b : Réduire et limiter les risques de pollution	CC Ouche et Montagne
Rénovation des réseaux assainissement collectif		CC Ouche et Montagne

Article 5 - Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, le Cerema, l'ADEME, la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6. 1. Dispositions générales concernant les financements et réglementations applicables

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final. Les actions et opérations envisagées seront conditionnées aux autorisations délivrées au titre des procédures applicables dans chaque domaine concerné.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6. 2. La Communauté de communes OUCHE et MONTAGNE

En signant ce CRTE, la Communauté de communes OUCHE et MONTAGNE assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire.

Le territoire s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE, l'interlocuteur des services de l'État et des signataires pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation. Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation. Il s'engage également à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6. 3. L'État

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés, et établissements, à accompagner la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles dans le respect des dispositions législatives et réglementaires. Il sollicitera les différents partenaires et services afin d'optimiser et de mettre en cohérence les soutiens financiers.

Ce soutien peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Il permettra également de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), etc...

6.5. Le Département de la Côte d'Or

Le Département, en qualité de chef de file des politiques de solidarité humaines et territoriales et de ses actions en faveur de la transition écologique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision des orientations stratégiques.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de

la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'emploi et l'environnement, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7 - Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence. Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

7. 1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet de Côte d'Or, ou son représentant, et par le Président de la Communauté de communes OUCHE et MONTAGNE ou son représentant.

Ce comité de pilotage sera composé

- des membres du Bureau de la Communauté de communes OUCHE et MONTAGNE
- des représentants des services de l'État et de ses opérateurs
- d'un représentant du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté
- d'un représentant du Conseil Départemental
- d'un représentant de la CAF de la Côte d'Or
- d'un représentant du Président du PETR de l'Auxois Morvan.

En fonction des sujets traités, des membres extérieurs pourront être invités sur la base de leur compétence et de leur expérience particulière.

Pour chaque domaine concerné, le représentant de l'État compétent, de l'ADEME, de la Caisse des dépôts-Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs seront mobilisés en appui du CRTE.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions,

- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat, du Département de la Côte d'Or et de la Communauté de communes.

Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place des outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;

Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité du territoire concerné en lien avec l'Etat. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris dans une fiche de suivi qui présente en quoi chaque projet réalisé concourt à la mise en œuvre d'une stratégie. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Les valeurs des indicateurs pourront être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 - Entrée en vigueur et durée du CRTE

Le CRTE entre en vigueur à la date de sa signature.

Le contrat s'achèvera lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaire en 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 - Communication

Les signataires s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat. Ils contribueront ainsi à permettre aux concitoyens de mesurer l'avancée concrète de cette ambition collective.

Pour chacun des projets inscrits dans le cadre du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance

Article 12 - Evolution et mise à jour du CRTE

Compte tenu de sa durée, les signataires s'accordent sur un principe d'ajustement continu du CRTE, a minima annuel, afin de mieux accompagner les problématiques et enjeux du territoire et d'intégrer tout projet nouveau. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage.

C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Les annexes sont mises à jour en tant que de besoin, après examen et avis du COPIL du CRTE.

Article 13 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 14 - Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Dijon.

Fait à DIJON

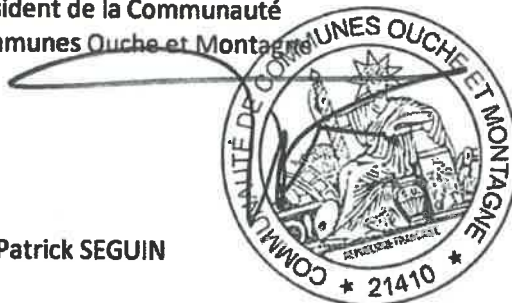
, le **25 FEV. 2022**

Le Préfet de la Région
Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

Fabien Sudry

Fabien SUDRY

Le Président de la Communauté
de communes Ouche et Montagne



Patrick SEGUIN

Le Président du Conseil Départemental de Côte d'Or

François SauvaDET

François SAUVADET



Communauté de Communes
Ouche et Montagne

en
AUXOIS MORVAN,
PAYS d'ART
et d'HISTOIRE

Recensement des projets communaux Contrat de relance et de transition écologique

COMMUNE	INTITULE PROJET	DESCRIPTIF PROJET	RAYONNEMENT	ANNEE(S) DE REALISATION	MONTANT ESTIMATIF du PROJET	FINANCEMENT SOLLICITÉ ou A SOLLICITER (précisez si possible le montant)				COMMENTAIRES
						ETAT	REGION	DEPARTEMENT	AUTRE	
AGEY	EGLISE	RENOVATION		2023-2024-2025-2026	400 000					
	LAVOIR	RENOVATION		2024	90 000					
	PIGEONNIER	RENOVATION		2026	90 000					
ANCEY	Restauration réserves eau	Restauration réserves eau	communal							
BLAISY BAS	CASERNE CPI	Création d'une caserne CPI répondant aux normes pour accueillir hommes et femmes, etc..	Blaisy bas - Blaisy haut - Turcey	2023	300 000	0,30		0,30		
	Services TECHNIQUES	Création d'un bâtiment pour héberger les matériels des services techniques de la communes	Blaisy bas	2023	300 000			0,30		
	Commerce de proximite	Réhabilitation d'un bâtiment communal pour accueillir des commerces (boucherie, boulangerie, épicerie, tabacs)	Blaisy et les communes environnantes	2024	400 000	0,20	0,30	0,30		
BUSSY LA PESLE	REHABILITATION BATIMENT COMMUNAL	Réhabilitation de la Mairie et mise aux normes isolation et chauffage des logements, de la salle communale et de la Mairie	Commune	?	?	oui	oui	oui		En projet- vu par le CAUE, un architecte a été contacté.
FLEUREY SUR OUCHE	REVISION PLU	ajuster les zones constructibles pour limiter la population à 1500 habitants (jauges eau et assainissement) + inclure le maximum de prescriptions liées au DD	COMMUNE	2021-2024	35 000,00	dépend de l'enveloppe annuelle	non	non		y intégrer le SDT dans ses incidences communales
	FERME MAILLOT	préemption d'une parcelle en centre village pour créer 20 places de parking et revitaliser en activités tertiaires et commerces	COMMUNE	2021-2024	entre 100 et 300 k€ (hors acquisition)	oui	oui	oui		tous les commerces du centre village ont migré vers l'entrée sud (autoroute) à côté du supermarché et l'animation manque depuis
	EXTENSION MAIRIE	suite à création de la maison de santé, récupération des locaux (90 m²) rapatriement de la salle des la salle des mariages (actuellement encore aux écoles)	COMMUNE	2021-2022	45 000,00	oui	non	non		le maître d'œuvre est recruté
	RD 104 AVEC ENFOUISSEMENTS	l'axe nord-sud principal est à 3500 véh/jour avec des trottoirs étroits et dangereux : or, le flux des transports doux s'est amplifié du fait des déplacements des commerces	INTERCO	2022-2026	600 000,00	oui	oui	oui	SICECO (enfouissements)	le maître d'œuvre est recruté
	RENOVATION THERMIQUE DES ECOLES ET DE LA SALLE DES FETES	Suite à diagnostic du SICECO, opération éligible pour rénover ces gouffres thermiques chauffés au fuel	COMMUNE	2022-2024	500 000,00	oui	oui	oui		le programmiste est recruté. Chaufferie bois potentielle avec capacité d'économie circulaire sur la commune (1000 ha de bois)
	REVETEMENT DE NOMBREUSES RUES (dont certaines avec VRD)	L'inventaire de début de mandat évolue à 1 M€ le coût des travaux de voiries (haors RD 104). Tout ne pourra pas être fait dans ce mandat	COMMUNE	2021-2026	5 fois 100 k€			oui		une rue (Cour des Closés) nécessitera un enfouissement des réseaux aériens
	AIRE DE COVOITURAGE SORTIE AUTOROUTE	nos "gros" parkings (mairie, zones commerces, intermarché, msp) sont "squattés" par des covoitureurs d'autres communes	INTERCO	dépendra sans doute de la Région	100 000,00		oui			sur terrains que l'Etat (délaissés d'autoroute) peut céder à l'opérateur
	MAISON DES ASSOCIATIONS (avec éventuelle extension par une grande salle)	La maison des associations (ancienne gare) semble devenir sous dimensionnée, n'est pas accessible PMR et est chauffée au fuel. Les vestiaires et douches de foot sont obsolètes et chauffés au fuel. ORVITIS n'aurait pas prévu de lieu de convivialité dans son bâtiment SERENITIS à proximité.	COMMUNE	?	?	?	?	?		Un premier diagnostic du CAUE a été opéré. Un ascenseur quasi-neuf a été récupéré et stocké en pièces détachées.
	ANCIENNE CURE	Bâtiment à potentiel mais non entretenu depuis au moins 15 ans. Fuel (ainsi que l'église). Coût important de travaux. Diagnostic CAUE fait. Destination à trouver	COMMUNE	?	?	?	?	?		Réappropriation de la citerne de 20 m3 pour arrosage fleurissement communal
GROSBOIS EN MONTAGNE	changement des huisseries logement communal				20 000,00	6000				
	travaux de réfection de la toiture de l'église			2022-2031	440 000,00	66500		99800	15000	
	travaux défense incendie du village	installation de 4 cuves		2022-2028	168 000,00					
	travaux de reprofilage de la RD 905 dite Grande Rue	réfection et aménagement des trottoirs		2024-2026	100 000,00					

MALAIN	Renouvellement vitraux église	Remplacement des vitraux de l'église qui sont en très mauvais état		2021/2023	26 950 euros TTC	6 737,00	/	8 085,00	/	Subventions validées
	Aménagement paysagers de sécurisation des 4 carrefours (2è tranche)	Projet d'aménagement du carrefour situé à l'intersection de la rue Béné et de la rue de la Poste		2021/2022	47 563,36 euros HT	/	/	14 269,01	7847,95	Subventions validées
	Aménagement d'un skatepark et d'un parcours de santé en accès libre	Projet d'aménagement d'un skatepark et d'un parcours de santé avec agrès		2021/2022	103 268,52 euros HT	29 047,00	15 054,00	30 980,56	/	Subventions validées
	Acquisition d'un défibrillateur	Acquisition d'un défibrillateur car c'est une obligation pour les établissements recvant du public		2021/2022	1 247 euros HT	374,10	/	/	/	En attente
	Mise en accessibilité de l'église	Le projet consiste à mettre en accessibilité l'entrée principale de l'église.		2021	42670,02 euros HT	15 786,00	/	11 839,65	/	Subventions validées
	Réhabilitation école/mairie/logement	Réhabilitation école/mairie/logement		2021/2023	1161985 euros HT	436 515,00	/	283 809,00	/	Subventions validées
	Réaménagement de la rue Béné	Réaménagement de la rue Béné		?						Projet
	Extension stockage salle des fêtes	Extension stockage salle des fêtes		?						Projet
	Réaménagement carrefour baulme la roche et sécuriration arrêt de bus	Réaménagement carrefour baulme la roche et sécuriration arrêt de bus		?	85000 euros HT					Projet
MONTOLLOT	ISOLATION DES COMBLES DU BATIMENT COMMUNAL MAIRIE									
	TRAVAUX DE REFECTION DE L'EGLISE	drainage autour du bâtiment - réfection des façades à l'intérieur de l'église et réfection de la toiture								
	CHAUFFAGE MAIRIE ET LOGEMENT COMMUNAL	travaux de changement des radiateurs électriques du bâtiment communal abritant la mairie et le logement communal								
PASQUES	CREATION PARKING	Création d'un parking près du terrain de sport suite à l'achat prochain du terrain	Pasques, Vallée de l'Ouche, Prenois, Talant, Darois...	2022-2023	20 000					projet dont le financement n'a pas été encore établi, les demandes de subventions sont à déterminer
PRALON	REFECTION EGLISE	Etude préalable pour le toit et le cœur		2022	20 000					
	LAVOIR ET ALAMBIC	réfection toitures		2023-2024	25 000					
	CREATION PARKING	création parking sur l'aire de loisirs		2022-2023	55 000					
	SALLE MAIRIE	réfection		2024-2025	30 000					
	CHAMP PHOTOVOLTAIQUE	Création champ de 6,1 ha (collaboration avec le SICECO)		2024-2025						
REMILLY EN MONTAGNE	Restauration de l'Eglise	Réfction des toitures soubassements et interieurs	communal	2023	600 000	oui	oui	oui		dossier de subventions en cours
	Goudronnage chemin de la Montagne	remise en état et consolidation d'un chemin communal	communal	2022	31 000	non	non	15 000		
SOMBERNON	Réhabilitation maison Spuller en bibliothèque médiathèque ludothèque et micro-folie	Le projet consiste en la réhabilitation complète du bâtiment nommé "Maison Spuller" afin d'y accueillir la bibliothèque, la médiathèque, la ludothèque et y installer un micro-folie (musée numérique et café-folie et fab-Lab	Communauté de communes et au-delà	2023-2024	1 000 000,00	à solliciter	à solliciter	à solliciter		
	Réhabilitation bâtiment école de musique	ce projet consiste en la réfection du bâtiment accueillant l'école musique, la maison des jeunes et une salle associative en matière d'esthétique et énergétique	Communauté de communes et au-delà	2023-2024	300 000,00	à solliciter	à solliciter	à solliciter		
SAVIGNY SOUS MALAIN	Changement des volets de l'ancienne école	Changement des volets	communal	2021	5 240,00	1572		2620		
	Restauration de l'église	Les travaux consistent notamment à la mise hors d'eau de la chapelle sud de l'édifice : - Drainage partiel -Restauration de l'enveloppe extérieure de la chapelle sud - restauration des superstructures de combles et du beffroi.	communal et +	2022	220 000,00		sollicité	sollicitée		
	Bilan Isolation avec SICECO	choix de mode chauffage et isolation	communal	2022	non chiffré					
VELARS SUR OUCHE	AUDIT ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX	DETERMINATION DE NOS PERTES ENERGETIQUE	DIMINUER NOTRE EMPREINTE ENERGETIQUE	2022	20 000,00					Audit énergétique de nos bâtiments avant de déclencher un programme de travaux d'isolation
		REEMPLACEMENT CHAUDIERE FUEL MAIRIE	ANTICIPER LA DISPARITION DU FUEL	2022	20 000,00					Remplacer une chaudière vétuste au fuel
		Remplacement éclairage pubic par des projecteurs LED	Economie d'énergie	2022	40 000,00					Remplacement éclairage public